

Commission Départementale du Statut de l'arbitrage

Liste des clubs en infraction au 28 février 2026

Règlement Généraux F.F.F.
Statut de l'Arbitrage
Articles 41 – 46 – 47

Liste des clubs du District de la Somme qui à la date du 28 février 2026 n'ont pas un nombre suffisant d'arbitre(s). Ces clubs seront pénalisés financièrement et sportivement en 2026/2027.

Rappel : le nombre de Mutations de base par équipe est fixé à SIX dans tous les championnats de Ligue et de District.

• Clubs en première année d'infraction

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation autorisés à participer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités (6 moins 2).

• Clubs en deuxième année d'infraction

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation autorisés à participer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de quatre unités (6 moins 4) ; ou de quatre unités si cette équipe est autorisée à utiliser 6 joueurs mutation en compétition (6 moins 4).

• Clubs en troisième année d'infraction et au-delà

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation autorisés à participer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué du nombre total d'unités équivalent au nombre de mutations de base.

En outre, tout club figurant en 3ème année d'infraction et au-delà, dans la liste suivante, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

La **réduction du nombre de mutation (s)** ne s'applique qu'à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.

La **sanction de non-accession** ne s'applique qu'à une équipe du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Cependant aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive.

Précisions : Les sanctions sportives (réduction du nombre de mutations) ne s'appliquent pas aux clubs dont l'équipe première est en dernière série des championnats de District et cela tant que celle-ci reste en dernière série.

JS BOURSEVILLE : 1^{ère} année

ES CAGNY : 1^{ère} année

JS CAMBRON : 2^{ème} année

SC CAYEUX : 2^{ème} année

ES CHEPY : 1^{ère} année

FC FIENVILLERS : 3^{ème} année

SC HARBONNIERES : 1^{ère} année

AS LA CHAUSSEE TIRANCOURT : 1^{ère} année
US LE CROTOY : 2^{ème} année
FC MEAULTE : 2^{ème} année
O. MONCHY LAGACHE : 3^{ème} année
AS PICQUIGNY : 1^{ère} année

Pour l'établissement de cette liste, il a été pris en compte les arbitres reçus lors des examens de la saison 2025/2026. Ces arbitres ne seront retenus définitivement au 1^{er} juin 2026 que s'ils ont officié un minimum de 9 matches (1/2 quota).

La Commission précise que la liste des clubs en infraction à prendre en compte pour la saison actuelle (2025/2026) est celle datée du 25 juin 2025.

Il est rappelé que les arbitres doivent officier au minimum 18 fois avant le 1^{er} juin 2026 pour pouvoir couvrir, la saison suivante, leur club vis-à-vis du statut de l'arbitrage. Ce nombre est diminué de moitié pour les nouveaux arbitres formés cette saison.

La liste définitive des clubs pénalisés pour la saison 2026/2027 sera établie en juin 2026, en tenant compte notamment des arbitres n'ayant pas officié le nombre minimal de rencontres au cours de la saison.

Il appartient aux clubs de vérifier que leurs arbitres officient le nombre de matchs requis via FOOTCLUB – menu Compétitions – Arbitres désignés – Sélection du nom de l'arbitre et de la période de désignation.

Les décisions de la commission peuvent être frappées d'appel auprès de la Commission d'appel Affaires générales du District dans un délai de 7 jours suite à leur publication sur le site internet du district dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr).

Note importante :

"La commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.

La commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération".

Le procès-verbal de la commission départementale ne référence donc que les clubs dont l'équipe supérieure évolue en championnat de district. Les clubs de ligue éventuellement en infraction apparaissent dans le procès-verbal de la commission régionale.

Pour information :

Mouvements d'arbitres (clubs de district) depuis le 25 septembre 2025

Départs

Démission :

DAUPHIN-JACQUIN Guilhem (US CORBIE)
DERCOURT Antoine (FC CENTULOIS 1924)
LEGRAND Anthony (ES PIGEONNIER)

Arbitres en congés pour raisons personnelles (ne couvriront pas le club) :

JOLI Giovanni (O.MOLLIENS)
LECOULTRE Anthony (AS PICQUIGNY)

LONGUEPEE Ludovic (SC HARBONNIERES)
VIVOT Yohann (AS SAINT SAUVEUR)

Radiation au 31/03/2026 pour non-renouvellement de licence :

BERLE Benjamin (AC HALLENCOURT)
BINET Vincent (AS VISMES MAISNIERES)
BONNET Anthony (SC CAYEUX)
BONTEMPS Arthur (AS PICQUIGNY)
CAMIER Laurent (QCL SUD AMIENOIS)
BROCQUEVIELLE Baptiste (FC LA MONTTOYE)
CANTRELLE Clément (FC AILLY SUR SOMME)
CORDIER Corantin (AAE CHAULNES)
CUVILLIER Dominique (AS HAUTVILLERS OUVILLE)*
DELORME Julien (ES ESTREES MONS)
DELPLANQUE Carole (ASF RIBEMONT)*
DEMARY Pauline (SC TEMPLIERS)
DESIRE Teddy (US LIGNIERES CHATELAIN)
DULARY Tanguy (FC ST VALERY BAIE DE SOMME SUD)
EVRARD Corentin (FC ST VALERY BAIE DE SOMME SUD)
GAULUPEAU Jolan (RC AMIENS)
GONZALEZ Michel (FC MAREUIL-CAUBERT)*
HAMIMID Mehdi (Av. NOUVION)
HANOT René (AC MERS)
HERBET José (AF AMIENS)
LEFEBVRE Frédéric (SC FOUILLOY)
LEMPEREUR Théo (F.DREUIL)
PECQUEUX Rudy (ES ROYE DAMERY)
PINTE Tony (Av. L'ETOILE)
RAVIER-ZDUNEK Elias (Ol. AMIENS)
ROBILLARD Charle-Edouard (Ol. AMIENS)
THIBARON Ryhan (AAE CHAULNES)
VANHEESSCHE Antoine (ES SAINT-FUSCIEN)
WARGNIER-GAILLARD Mathéo (CAFC PERONNE)

*couvrira le club cette saison (licencié au club pendant les 10 dernières saisons – article 35 bis)

Arrivées

Réussite à l'examen d'arbitre stagiaire de district (arbitres appartenant à un club de district) :

ALAIN Aaron (AV. DE L'ETOILE)
ALIX Shana (FC CENTULOIS 1924)
BEN KHELIFA Nabile (FC AMIENS)
BESSAULT Benoit (US LE BOISLE)
BIGET Jeremy (AS RUE)
BLIN Flavie (FRATERNELLE AILLY S/NOYE)
BORDET Fabien (AC MERS)
BOUCHEZ Mathis (CS CRECY EN PONTTHIEU)
CARPENTIER Esteban (AS HAUTVILLERS OUVILLE)
CARPENTIER Matheo (FC ST VALERY BAIE DE SOMME SUD)
DEBEAUVAIS Eroise (U.S. CORBIE)
DEGEZELLE Gabin (RUMIGNY F.C.)

DEHEZ Charles (ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT THUISON LA BOUVAQUE)
DESBIENDRAS Theo (FC ST VALERY BAIE DE SOMME SUD)
DEVAUX Quentin (SC MOREUIL)
DIALLO Mamadou Mountagha (AS GLISY)
DUCANSEL Sylvestre (L'AUXILOISE)
DUCHOSSOIS Tylan (AS GLISY)
FRANCOIS Alexandre (ASF RIBEMONT)
GOOSENS Antoine (FC ESTREES MONS)
GOVIN Tymeo (CS AMIENS MONTIERES ETOUVIE)
GRZES Augustin (USO ALBERT)
HELLUIN Jeanne (L'AUXILOISE)
HENAUX Sacha (ASM RIVERY)
HEQUET ORLOWSKI Tristan (ES SAINS ST-FUSCIEN)
HOURIEZ Gabin (CAFC PERONNE)
JOLY Mathis (FC CENTULOIS 1924)
JOUIS Dimitri (AS ARREST)
KPENGOU WARAPA Clovis Aymar (AF AMIENS)
LADRIERE Tanguy (AS LONG)
LE MOUEL Tim (US VRON)
LONGUEMART Victoria (A. LONGPRE LONG CONDE)
LORET Vincent (ES DEUX VALLEES)
LOTTIN Soann (FC ST VALERY BAIE DE SOMME SUD)
MAILLET DORION Esteban (AS ST SAUVEUR)
MARSEILLE GORLIER Eileen (POIX BLANGY CROIXRAULT F.C.)
MARTIN Gregory (AV NOUVION EN PONTTHIEU)
MENDY Nollan (FC CENTULOIS 1924)
MERELLE Charlotte (FC CENTULOIS 1924)
MORIN Noemie (FC ST VALERY BAIE DE SOMME SUD)
NOGENT Kyllian (RC 2 ERCHEU)
OCHIBA Amine (AMIENS RIF)
PAILLARD Vincent (AC MERS)*
PARQUET Enzo (AS GLISY)
PAVAN Pascuale (ES ROYE - DAMERY)
PECQUERY Lilou (FC ST VALERY BAIE DE SOMME SUD)
PENET Valentin (US LE BOISLE)
PIGNON Arthur (FC POIX BLANGY CROIXRAULT)
PONS Olivier (AS GLISY)
SANNIER Romain (USC PORTUGAIS ST OUEN)
SAUVAL Samuel (US BOUILLANCOURT EN SERY)
TESSAL Benoit (FC OISEMONT)
VANDEWALLE Mateo (AAE CHAULNES)
VASSEUR Dorian (FC POIX BLANGY CROIXRAULT)

* Licence non enregistrée avant le 1^{er} mars 2026, ne couvrira pas le club.

Le Président, M. THUILLIER

Le Secrétaire, JC. FAVEREAUX

